

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA DISSOLUTION

Le mot *dissolution*, prononcé par quelques journaux a produit l'effet d'une pierre lancée dans une mare de grenouilles. De tous côtés, c'est un concert d'imprécations, et le spectre du 16 mai sort, rajeuni, de sa boîte. Nous autres, français, nous sommes, plus que tout autre peuple, soumis aux associations d'idées. Pour nous, dissolution et coup d'Etat, c'est tout un, parce qu'une fois dans l'histoire, ce fut tout un. Il faudrait pourtant ne pas se laisser piper par les mots, ou étaler avec moins d'ingéniosité une telle incapacité de penser.

La dissolution est une mesure politique et constitutionnelle. Quand la Chambre n'arrive pas à dégager sa majorité, quand elle entre en conflit avec l'autre Chambre, quand un événement nouveau et d'importance capitale exige la consultation du pays, quand, enfin, la majorité se déplace et fait passer le gouvernement de gauche à droite ou au centre, et *vice versa*, politiquement la dissolution s'impose. La dissolution est un déclenchement nécessaire dans la machine parlementaire; elle est la soupape de sûreté qui rend l'élasticité au régime, et l'empêche de s'étendre jusqu'à éclater. Malheureusement la première application de la dissolution fut fautive. Les hommes du 16 mai 1877, soutenus par un Sénat monarchiste, pensèrent en licenciant la Chambre, peser sur la volonté du pays et amener des élections royalistes, qui eussent ouvert la porte à Henri V. On sait combien l'activité déployée par Thiers et Gambetta, l'un et l'autre appuyé par les 363, déjoua les calculs du ministère de Broglie-Fourton.

Mais, de ce que la dissolution a été un jour une manœuvre politique, il ne s'ensuit pas qu'elle doive éternellement conserver ce caractère. Si elle avait fonctionné en France, comme en Angleterre, il est hors de doute que nous eussions été moins secourus par l'aventure boulangiste, que l'instabilité ministérielle eût été moins grande, et que nous eussions été fixés d'une manière définitive, il y a un an, sur les sentiments du pays à l'égard du Sénat.

Autant de crises évitées, autant de troubles prévenus. La dissolution, permettant de porter devant le pays les questions graves, donne davantage de sincérité à la politique, de force au gouvernement, et de prestige au pays. La dissolution écarte les moyens de contrôle qu'on appelle *referendums* ou *plébiscites* et assure, d'une façon parfaite, la participation de la démocratie aux affaires publiques.

La dissolution nous paraît donc une excellente mesure, mais à la condition de s'en servir avec tact et discrétion.

Il faut, pour que la dissolution ne crée pas une agitation qu'elle a pour but de faire cesser, qu'elle institue, par son fait même, une sorte de tremplin électoral et que, par conséquent, la question soit bien de celles que peut résoudre le suffrage universel. Ainsi la question du Tonkin, après la chute de Ferry; ainsi la question de la révision de

la constitution, au temps de Boulanger et du ministère Bourgeois; ainsi celle de l'impôt sur le revenu.

On aurait fort bien compris que, lors du conflit entre la Chambre et le Sénat, lors du ministère Bourgeois, on renvoyât nos députés devant leurs comices, parce qu'il est inadmissible que les mêmes hommes qui soutenaient hier un ministère radical, soutiennent aujourd'hui un ministère modéré. Ils n'ont certainement pas reçu un mandat à détente qui leur permet de voter pour ou contre, selon la période où ils sont de leur législature. Ils trahissent forcément, à un moment ou à un autre, leurs électeurs.

Aujourd'hui, on voudrait que le gouvernement sanctionnât l'alliance franco-russe, par une dissolution de la Chambre. L'idée est bizarre. On ne voit pas du tout sur quoi le pays pourrait voter, ni quel bénéfice en retirerait le gouvernement. Est-ce que tous les radicaux, est-ce que un grand nombre de socialistes, ne sont pas pour l'alliance, aussi bien que les opportunistes, les ralliés ou les irréductibles de la droite? Entre qui donc choisirait le suffrage universel? Il faudrait alors lui affirmer et lui faire croire — ce qui est deux choses distinctes — que l'alliance franco-russe est la propriété exclusive du ministère Méline et qu'en le renversant on romprait en même temps le contrat. De pareils arguments ne se feront jamais jour, l'honorabilité du président du conseil en sont le meilleur garant.

Alors que resterait-il? Rien, sinon le désir de faire bénéficier *exclusivement* le cabinet actuel d'événements dont il a sa bonne part, mais non toute la part. Or, ceci étant injuste serait très périlleux, parce qu'en France, on n'aime point ceux qui tirent à eux toute la couverture.

Concluons donc en reconnaissant que la dissolution est en principe une excellente mesure, mais qu'en ce moment elle n'est pas opportune et qu'elle ne serait pas justifiée.

C. R.

CONTRE LA DÉPOPULATION

Le « Journal de Versailles » publie un article fort intéressant, inspiré par M. Lenoir adjoint au maire de la ville de Versailles, sur un impôt à établir en faveur des familles nombreuses.

Déjà, un très grand nombre de patriotes, effrayés par la considérable dépopulation de la France avaient émis plusieurs propositions, dans le but de favoriser la natalité dans notre pays, ou donnant quelques avantages aux familles nombreuses. Mais les avantages qu'ils désiraient accorder étaient si minimes que le but proposé n'eût certainement pas été atteint.

M. Lenoir a étudié sérieusement ce problème et semble bien près de l'avoir résolu: Une allocation de 10 francs par mois pour chaque enfant de moins de 13 ans en plus de trois enfants serait, semble-t-il à M. Lenoir, une aide efficace.

La ville de Versailles devrait, partant de ce principe, distribuer à ses habitants une somme de 125.040 francs par an.

Comme la population de Versailles est environ les neuf centièmes de celle de la France entière, on peut conclure que la dé-

pense pour toute la France serait d'environ 175.000 x 900 = 112.500.000 francs.

Il s'agit maintenant de trouver les ressources nécessaires pour couvrir cette dépense.

Il y a longtemps que ce principe a été admis, à savoir: que dans une société tout le monde doit se venir en aide dans la mesure de ses moyens. — On ne trouvera donc pas excessif de demander une contribution de un centime par jour à toute famille non indigente n'ayant que deux enfants — de deux centimes par jour aux familles n'ayant qu'un seul enfant — de trois centimes par jour aux familles sans enfant — enfin de cinq centimes par jour à tout célibataire ne faisant point partie de l'armée active.

Partant de ces chiffres, on trouve que pour Versailles le rendement de cet impôt sur les familles peu nombreuses serait de: 104.556 fr. Or, comme la dépense pour subvention aux familles comptant plus de 3 enfants s'élève environ à 125.000 fr., il manquerait 20.444 francs.

Le centime additionnel au principal des quatre contributions directes produisant à Versailles 8.000 francs, il suffirait d'une imposition spéciale de deux centimes et demi pour couvrir ce déficit de 20.444 francs.

Pour la France entière, il suffirait de multiplier ces chiffres par 900 puisque la population de Versailles n'est que les neuf centièmes de la population de la France.

Voilà en quelques mots le système de M. Lenoir. Espérons qu'à la rentrée des Chambres nos législateurs le prendront en sérieuse considération.

Il mérite d'être étudié.

Nos marins

Il a souvent été question des marins français qui auraient manqué le départ de l'escadre à Cronstadt. On a parlé de cinquante, puis de trente.

En réalité, trois hommes seulement n'ont pas rallié leur bord; un du *Pothuau* et deux du *Surcouf*.

Le marin du *Pothuau* s'appelait Louis Ogor, fusilier breveté. Il s'était rendu à Saint-Petersbourg avec un certain nombre de camarades. Il s'est trouvé à un moment séparé d'eux et, depuis, n'a pas reparu. Il s'est noyé par accident et a été inhumé en terre russe.

Des deux hommes du *Surcouf* l'un s'appelle Icault, matelot boulanger. Il a été expédié par les autorités du pays le 31 août à bord du vapeur *Versailles*. L'autre se nomme Martin, ouvrier mécanicien. Ses camarades ont perdu ses traces, le 24, à onze heures du soir et, depuis lors, aucune nouvelle n'est parvenue le concernant.

INFORMATIONS

Election au conseil général

M. Bonnicaeu-Gesmon, républicain, a été nommé conseiller général du canton de Saint-Amand de Boixe (Charente), par 1 359 voix contre 851 à M. Bouyer, conservateur.

Il s'agissait de remplacer M. Clément Prieur, conservateur, décédé.

Elections au conseil d'arrondissement

M. de Kernier, conservateur, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Vitry (Ille et Vilaine), par 1,701 voix contre 924 à M. Larin, républicain.

Il s'agissait de remplacer M. Rupin, conservateur, décédé.

— M. Duboscq, républicain modéré, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Bercy (Manche), par 1,077 voix contre 852 à M. Lebrun.

Il s'agissait de remplacer M. Grente, républicain, démissionnaire.

Mouvement Administratif

Il se confirme que le mouvement administratif paraîtra d'ici 5 ou 6 jours. C'en est pas, assure le *Figaro*, la nomination d'un nouveau gouverneur général de l'Algérie et la difficulté de donner une compensation à M. Cambon, qui ont provoqué le retard dont se plaint notre confrère. C'est tout simplement parce que les mouvements administratifs sont signés et discutés en conseil des ministres et que le prochain conseil des ministres n'aura lieu que le 13 septembre.

Le choix du nouveau préfet de la Haute-Garonne n'est pas encore arrêté. On a parlé, cependant, de M. Beverini-Vico, préfet de l'Eure; de M. Juillet-Saint-Lager, préfet de la Vienne, ou de M. Lutaud, préfet des Côtes-du-Nord, pour succéder à M. Landard, qui serait nommé trésorier-payeur général.

Le préfet du Cher, M. Rosse, sera envoyé en disgrâce ou mis en disponibilité. Tous les préfets restés fidèles à la politique radicale, recevront également une autre destination.

— Que la tolérance est donc une belle chose!

M. Boucher à Epinal

M. Boucher, ministre du commerce, a présidé le Comice agricole d'Epinal à Bins, avec M. Krantz, député, président effectif. Il a reçu un chaleureux accueil dans cette ville.

Manifestation patriotique

Dimanche a eu lieu à Bazeilles, avec son éclat accoutumé, la manifestation patriotique annuelle anniversaire des combats du 31 août et du 1^{er} septembre 1870.

Une foule considérable y assistait, ainsi que de nombreuses délégations des vétérans de 1870-71, des Anciens marsouins, du Souvenir français, etc.

Un service funèbre a été célébré; l'après-midi a eu lieu en cortège le pèlerinage à la maison des Dernières cartouches, au cimetière et au monument.

L'attentat contre le maire de Toulon

M. Pastoureau a passé une excellente nuit. Le mieux s'accroît très sensiblement, et on peut espérer pour bientôt le complet rétablissement du maire de Toulon.

Le roi de Siam

Un dîner aura lieu le 13 septembre à l'Elysée en l'honneur du roi de Siam; il ne sera pas suivi de réception, le roi devant se trouver le lendemain de très bonne heure aux environs de Saint-Quentin, où il assistera avec M. Félix Faure à la revue qui terminera les grandes manœuvres.

Le président de la République mettra à la disposition du roi sa tribune de Longchamps le 12 septembre, jour de l'Omnium, et une représentation de gala sera donnée à l'Opéra. M. Félix Faure et le roi y assisteront.

Enfin, la visite au palais de Versailles est décidée; les grandes eaux joueront et peut-être organisera-t-on une fête de nuit. Le programme définitif de ces fêtes ne sera connu que dans le courant de la semaine prochaine.

Mort du général de Badens

Nous avons annoncé il y a quelques semaines, la mort du général de Badens, qui

se noya si malheureusement dans une rivière du Tonkin.

Le corps du malheureux général a été rapporté en France et inhumé hier à Bordeaux.

Tirage d'obligations
Ville de Paris 1886

Hier a eu lieu le tirage des obligations de la ville de Paris (1886) :

Le numéro 565,285 gagne 100,000 fr.

Le numéro 226,558 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 305,303 - 604,841 - 658,030 - 648,742.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 210,226 - 36,740 - 190,694 - 160,455.

Quarante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations foncières 1885

Le numéro 382,295 gagne 100,000 fr.

Le numéro 520,981 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 144,460 - 241,558 - 617,234 - 853,452 - 776,386 - 936,754.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1879

Le numéro 74,670 gagne 100,000 fr.

Le numéro 1,499,834 gagne 100,000 fr.

Le numéro 1,339,735 gagne 25,000 fr.

Les deux numéros 18,400 et 583,328, chacun 10,000 francs.

Les cinq suivants, chacun 5,000 francs : 1,676,749 - 1,093,927 - 780,373 - 306,365 - 954,239.

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Concours à l'école vétérinaire

Trois concours seront ouverts :

1° A l'école vétérinaire de Lyon le 18 octobre 1897, pour la nomination d'un professeur de physique, chimie et pharmacie;

2° A l'école vétérinaire de Toulouse, le 8 novembre 1897, pour la nomination d'un répétiteur chef de travaux, attaché à la chaire de pathologie chirurgicale, manuel opératoire, ferrure et clinique;

3° A l'école vétérinaire d'Alfort, le 29 novembre 1897, pour la nomination d'un répétiteur chef de travaux, attaché à la chaire de pathologie bovine, ovine, caprine et porcine et d'obstétrique.

Les programmes de ces concours se distribuent à Paris, au Ministère de l'Agriculture (bureau des écoles et services vétérinaires), et dans les trois écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Un combat dément

On écrit d'Alger :

Des renseignements puisés aux meilleures sources, il résulte qu'il n'y a pas eu de combat entre nos troupes et les Chambaas, en avant du fort Mac-Mahon. De plus, la situation dans l'extrême Sud n'a jamais été aussi calme.

Le correspondant particulier du Temps télégraphie, du reste, à ce journal :

Certains journaux annoncent que, il y a une vingtaine de jours, les Chambaas dissidents étaient venus s'installer autour du fort Mac-Mahon pour tenter un coup de main. Le commandant de la garnison, prévenu, aurait aussitôt effectué une sortie pour les déloger et aurait réussi, après un court engagement, à leur faire prendre la fuite.

Ces faits sont inexacts. La vérité est que, au cours d'une tournée effectuée comme d'habitude, le commandant du fort rencontra une dizaine de tentes de Chambaas dissidents qui se rendirent sans résistance et furent emmenés prisonniers.

La tranquillité continue dans tout l'extrême Sud.

Un nouveau toast de Guillaume II

Dans le toast qu'il vient de prononcer, à la suite des manœuvres, et en présence du roi d'Italie, Guillaume II a dit ceci :

« Votre venue ici, — il s'agit du roi Humbert, — prouve de nouveau à l'Allemagne et au monde que l'union de la Triple-Alliance demeure inébranlable et solide.

Cette alliance a été fondée dans l'intérêt de la paix ; elle pénétrera de plus en plus dans la conscience des peuples, deviendra de plus en plus solide et étroite et portera de plus en plus ses fruits. »

Le roi d'Italie a répondu en français par des souhaits pour l'Allemagne et la Triple-Alliance.

Brutalités Allemandes

On écrit de Bâle :

Un Alsacien, garde principal de la milice indigène du Tonkin, actuellement en congé dans sa famille, à Bâle, a été l'objet de sévices graves de la part d'une bande d'Allemands.

S'étant rendu en uniforme et avec les nombreuses décorations dont il est titulaire dans une brasserie, un vieil Alsacien cria en reconnaissant l'uniforme français : « Vive la France ! » Cela suffit à déterminer la colère des nombreux allemands présents dans l'établissement. Il tombèrent à bras raccourcis sur le malheureux garde principal qui a été obligé de s'aliter.

Arrestation d'un Français

On écrit de Nancy :

M. Bariset voyageait avec sa femme et ses deux enfants lorsque un gendarme allemand de Noveant, sans hésitation, alla droit au compartiment occupé par M. Bariset, le fit descendre, le fouilla, lui prit sa montre, son argent, ses papiers et lui ordonna de le suivre. On le mena à pied de Noveant à Ars-sur-Moselle et de là à Metz, et on le laissa toute une journée sans nourriture. Le lendemain un médecin allemand le déclara bon pour le service.

M. Bariset s'écria : « J'ai des varices. Je ne puis marcher ! » L'Allemand lui répondit : « Ici on vous apprendra à marcher. »

M^{me} Bariset, suppliante, se jeta aux pieds du docteur, implorant au nom de ses enfants, l'autre haussa les épaules : Ça m'est égal, dit-il, pour moi, votre mari est Allemand. »

Et on arracha notre compatriote des bras de sa femme défaillante qui est revenue à Nancy désespérée. Elle s'est rendue à la préfecture et à la police, pour réclamer justice.

Dans la région, l'indignation est à son comble.

L'Impartial de l'Est donne les détails suivants sur l'arrestation de M. Bariset :

« L'arrestation a eu lieu mardi soir. De retour à Nancy, M^{me} Bariset se hâta de se procurer les 800 marks qui devaient permettre de faire mettre son mari en liberté. Elle alla trouver un Alsacien resté Français, M. Marconnet, qui lui remit la somme et s'offrit à l'accompagner. Arrivés à Noveant, on leur dit que le prisonnier avait été conduit à pied à Ars-sur-Moselle. M. Marconnet et M^{me} Bariset s'y rendirent et remirent au juge de paix les 800 marks réclamés, puis demandèrent qu'on voulût bien mettre le mari en liberté, suivant la promesse faite par le gendarme. »

« Le juge de paix leur répondit : « Le gendarme a pu vous dire ce qu'il a voulu. Cela ne me regarde pas. Avec les 800 marks, vous épargnez quarante jours de prison à votre mari, mais je ne puis le mettre en liberté. Il est refractaire et va aller à Metz, passer devant le Conseil de révision. »

« M. Bariset eut beau protester qu'il était Français ; que né, il est vrai, à Lixheim, il en était parti à l'âge de treize ans ; que son père avait opté pour lui et qu'il était soldat français, rien n'y fit. Emmené par les gendarmes, M. Bariset quittait sa femme, ne sachant où on le conduisait, et son épouse l'ignore encore actuellement.

« Pendant le trajet de Noveant à Ars, M. Bariset, se plaignant des varices qui le faisaient souffrir, il disait aux gendarmes : « J'ai du mal à marcher ! » Et le gendarme allemand de répliquer : « Oh ! la France est pauvre en hommes. Chez nous, on ne prend que des hommes nets. En France, on prend tout ce qui vient. ! »

« Revenue à Nancy, M^{me} Bariset est allée à la préfecture, à la police, à la gendarmerie, et à exposé tous les faits relatés plus haut. »

Attentat à Barcelone

M. Porta chef de la police espagnole vient d'être victime d'un odieux attentat anarchiste. Son état est grave. Le meurtrier a été arrêté et incarcéré.

Interrogé, l'assassin, un nommé Sampan, nie avec insistance qu'il soit anarchiste. Il se dit républicain fédéral. Il dit avoir tiré sur M. Porta parce qu'il était en butte à la haine de ce dernier, qui le faisait expulser de partout.

— Le meurtrier a été condamné hier à 40 ans de travaux forcés.

Petites nouvelles

Reindel, le fameux bourreau de Magdebourg, qui a présidé à plus de deux cents

exécutions capitales, vient de célébrer ses noces d'or. A cette occasion, il a reçu la « médaille d'argent de mariage » avec une lettre très cordiale du chef de cabinet de l'empereur, M. von Lucanus, écrivant au nom du souverain.

Guillaume II n'a pas de préjugés !

— Les membres du Congrès international des architectes, réunis à Bruxelles, ont décidé de nommer deux commissions spéciales à la France : une commission pour la restauration des monuments historiques, et une seconde commission composée des vice-présidents d'honneur du Congrès, chargée d'élaborer, d'accord avec le comité des architectes parisiens, l'organisation et le programme du futur Congrès qui se tiendra à Paris en 1900.

— Le Président de la République, M^{me} Félix Faure et M^{lle} Lucie Faure se sont rendus, hier, en voiture dans les chasses de M. René Berge, à Saint-Laurent-de-Brévedent.

— Le mouvement préfectoral annoncé sera signé au conseil des ministres de lundi prochain, 13 septembre ; le ministre des finances a mis à la disposition de son collègue de l'intérieur, la trésorerie générale d'Angers et deux perceptions de ville pour les préfets ou sous-préfets de manière à étendre le mouvement.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

La commission départementale se réunira le jeudi 30 septembre courant à la préfecture.

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de juillet 1897

Versements reçus de 601 déposants, dont 157 nouveaux	131,610 11
Remboursements à 525 dép.	147,438 54

Excédent des remboursements. 15,828 43

Le Directeur des Postes et des télégraphes,
DARDENNE.

Gymnastique

Les examens pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements secondaires auront lieu le jeudi 21 octobre prochain au lycée de garçons de Toulouse pour les aspirants et à l'école normale d'institutrices pour les aspirantes, et commenceront à 8 heures du matin.

Tout candidat devra produire pour son inscription :

1° Son acte de naissance ;

2° Une demande sur une feuille de papier timbré de 60 centimes, adressée au Recteur.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 14 octobre.

CAHORS

A l'Officiel

M. Jean Maratuech notre compatriote, capitaine au 7^e régiment d'infanterie est nommé au grade d'adjudant dans le corps de l'intendance militaire en remplacement de M. Vincent décédé ; il est désigné pour la 7^e région.

Nominations d'avoués

Sont nommés avoués près le tribunal de 1^e instance de Cahors.

M. Degrange-Touzin en remplacement de M. Bon.

M. Tassard en remplacement de M. Mazières.

Nos bons souhaits à nos nouveaux compatriotes.

Nécrologie

Ce matin est décédé à Cahors, à la suite d'une courte et cruelle maladie, M. Albert Brivet, âgé de 41 ans, capitaine au 7^e de ligne, qui appartenait à l'armée depuis 23 ans.

Cette mort causera une pénible émotion dans notre régiment, où M. Brivet, qui était un excellent officier, était estimé de ses chefs et très aimé de tous ses subordonnés.

Mouvement des instituteurs

Il résulte de nos informations que le mouvement qui aura pour point de départ la nomination comme inspecteur primaire de M. Marlas, le sympathique directeur de l'école de la rue du Lycée, n'aura lieu que dans la

2^e quinzaine de septembre, c'est-à-dire dès que M. Marlas aura été pourvu d'un poste d'inspecteur.

La direction de l'école de la rue du Lycée, qui est d'ailleurs très enviable, serait sollicitée par un grand nombre de maîtres, tous très méritants.

Nous espérons que, dans l'intérêt des élèves fréquentant ou appelés à fréquenter cette importante école, l'administration saura faire un excellent choix.

Ecole de filles

Certains travaux de réfection seraient nécessaires à l'école de filles de la rue Fénélon. Nous espérons que la municipalité, soucieuse de la santé des enfants, saura profiter des vacances scolaires pour faire effectuer les travaux que les règles les plus élémentaires de l'hygiène commandent.

Ecoles normales

La question de la suppression ou de la fusion de certaines écoles normales prend de plus en plus consistance. Le gouvernement serait, dit-on, partisan de réaliser des économies sur ce point.

Plusieurs Conseils généraux se sont occupés, au cours de la dernière session, de cette question délicate. Nous l'étudierons à notre tour, dans un de nos prochains numéros, en ce qui concerne les écoles normales de la ville de Cahors.

Arrestation

M. le Commissaire de police a procédé à l'arrestation de la nommée Françoise Eyrygnac, âgée de 72 ans, originaire de Crinsac (Aveyron) pour vol dans l'église cathédrale de Cahors.

Cette femme surprise par le sacristain, au moment où elle volait, avait réussi à prendre la fuite et s'était réfugiée dans l'église St-Urcisse où la police l'a découverte.

La femme Eyrygnac pratiquait le vol au moyen d'une baleine de corset enduite de glu. Plusieurs troncs ont été visités à en juger par les traces laissées par la glu.

M. le Commissaire de police a fait ouvrir un de ces troncs et a saisi des sous portant des traces de glu.

Françoise Eyrygnac a été mise à la disposition de M. le Procureur de la République qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

La fête de Saint-Georges

Elle a été admirable d'entrain, la fête de St-Georges. Tous les habitants de notre ville semblaient s'être donné rendez-vous dans ce joli faubourg afin d'y admirer les maisons coquettement pavoisées aux couleurs russes et françaises et surtout afin de s'amuser un peu avant de s'ennuyer bien fort pendant le monotone hiver qui nous a déjà averti de son approche !

Aussi danseuses et danseurs s'en sont-ils donnés à cœur joie, le soir, sous la lumière des lampions multicolores.

C'était captivant de voir tous ces couples emportés par l'entrainement de la danse, remplis d'une joie folle, tantôt tourbillonner, tantôt glisser sur le sol.

On se sentait heureux à la vue du bonheur de tant de monde !

Nos félicitations aux organisateurs de ces fêtes ainsi qu'à M. Delfour pour la bonne tenue de son établissement ; pour l'excellente disposition des tables dans le jardin où l'on pouvait aller se rafraîchir et se reposer !

Statistique des décès

Pendant le mois d'août dernier, il y a eu dans la commune de Cahors 22 décès et 15 naissances

9 de ces décès appartenaient au sexe masculin et 13 au sexe féminin.

L'examen des âges donne les résultats suivants : 5 octogénaires, 4 septuagénaires, 3 sexagénaires, 2 quinquagénaires, 2 vingténaires, 1 quadragénaire, 1 trentenaire et les quatre autres (8 mois, 4 mois, 1 mois, 2 jours). 16 d'entr'eux n'avaient pas de profession.

Parmi les autres se trouvaient : 2 cultivateurs, 1 peintre en bâtiment, 1 ferblantier, un colporteur, un limonadier.

Les maladies, causes de ces décès, ont été les suivantes : atrepsie des enfants, 4 décès ; apoplexie cérébrale, 5 ; vieillesse, 4 ; phtisie pulmonaire, 3 ; méningite, 2 ; faiblesse de constitution, 1.

Viande de boucherie

Voici l'état des animaux abattus pendant

le mois d'août, pour le compte de la boucherie cadurcienne :
Bœufs, 58, dont 23 pour la troupe ; vaches, 50, dont 38 pour la troupe ; veaux, 177 ; moutons, 878 ; porcs, 24 ; chevaux et mulets, 5 ; âne, 1 ; soit au total 993 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 4 septembre. — Après avoir rapidement expédié un grand nombre de délits de chasse, dont les délinquants sont condamnés à des amendes de 25, 50 et 60 fr., à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu, le tribunal juge les affaires suivantes :

Contravention à la police du roulage. — Pierre Delgal, boucher à Cahors, est prévenu d'avoir conduit une voiture portant une plaque indiquant un domicile faux. 10 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Jules Redon, âgé de 26 ans, a roué de coups son maître, Jean Mongrelet, de Labéraudie, qui lui faisait quelques observations.

Grâce aux bons renseignements qui sont fournis sur le compte du prévenu et peut-être aussi à cause de l'état d'ébriété où se trouvait son maître au moment de la dispute, le tribunal se montre bienveillant à son égard en ne le condamnant qu'à 25 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Jean Bru, âgé de 73 ans, de Constant, commune de Valroufié, qui a blessé sa belle-fille au-dessus du genou droit, comme nous l'avons raconté, est condamné à 25 fr. d'amende.

Délit d'adultère. — Jules-Henri Ligeon, âgé de 29 ans, né à Villadin, (Aude), et Marie Cornet, âgé de 31 ans, née à Nantes, artiste lyrique, en dernier lieu à Castres, vivaient maritalement à Cahors, rue Saint-James.

Sur la plainte de Mme Ligeon, procès-verbal a été dressé par M. le commissaire de police.

Les prévenus, reconnaissant le délit d'adultère qui leur est reproché, sont condamnés, en vertu de l'article 365 du code pénal, à 25 fr. d'amende chacun.

Violences. — Joseph Brousse, âgé de 26 ans, sans profession, né à Perpignan, qui passe sa vie à vagabonder, est prévenu d'avoir exercé des violences sur la jeune Jeanne Verdier, âgée de 5 ans et demi.

Depuis cinq ans, Brousse a quitté le domicile de ses parents qui sont de fort honnêtes gens, ayant fait tout les sacrifices pour le ramener dans le droit chemin. Il a été condamné vingt-huit fois pour vol, mendicité ou vagabondage.

Nous avons déjà raconté, ici même, que Brousse avait rencontré la petite Verdier rue Batta', lui avait passé une corde au cou et qu'à l'aide d'un nœud coulant, il cherchait à l'entraîner dans la rue Sainte-Claire.

Quoique plusieurs témoins déclarent formellement le reconnaître, Brousse nie énergiquement être l'auteur de cet attentat.

Le ministère public demande, contre le prévenu, toute la sévérité de la loi.

Le tribunal condamne Brousse à un an et jour de prison.

A la fin de l'audience, le tribunal ordonne la rectification d'un jugement rendu le 21 août 1893 contre le sieur Marius Bordeni, qui a été condamné à six mois de prison pour vol et vagabondage. Ce jugement s'appliquera au nommé Jean-Jules Vizioz, né à Grenoble (Isère) en janvier 1865, qui vient d'être transféré à Chambéry, en vertu d'un mandat d'arrêt.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 7 septembre 1897

Naissances

Valet, Jeanne-Marie-Cécile, Boulevard Gambetta, 77.

Publications de Mariages

Delcros, Arsène, peintre décorateur et Meunier, Célestine-Jeanne, couturière.

Décès

Angière, Jacques forgeron, 57 ans, impasse Charles Caix.

Galtié, Véronique, V° Cazes, 86 ans, rue Catonne, 22.

Arrondissement de Cahors

St-CIRQ-LAPIOPIE. — *Élection.* — C'est M. Bach qui, au deuxième tour de scrutin, a été élu dimanche conseiller municipal, sans concurrent ; les deux autres candidats

du premier tour ne s'étant pas représentés, malgré le chiffre imposant de voix obtenues par l'un d'eux.

TOUR-DE-FAURE. — Comme au 15 août, les électeurs de la rive droite se sont abstenus dimanche. Le bureau n'a pas été formé et l'appel au vote formulé par un groupe d'électeurs, arrivé trop tard, n'a pu être entendu !

La chose, avouons-le, devient réellement intéressante, mais encore une fois, comment tout cela finira-t-il ?

Mystère et... séparation !

MONTCUQ. — *Fêtes.* — Voici le programme des fêtes locales qui auront lieu dans la ville de Montcuq les samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 septembre 1897 :

Samedi 18 septembre. — A quatre heures du soir, annonce de la fête par le canon *Le Buffalo* ; à 5 heures, arrivée de la musique en ville ; à huit heures, brillante retraite aux flambeaux avec baldaquin richement illuminé ; à dix heures départ du grand ballon *l'Eclair*.

Dimanche 19 septembre. — A 5 heures, réveil de la ville par 21 coups de canon tirés par le *Pet en l'air* ; à 8 heures, promenade de la musique en ville, distribution de vivres aux pauvres ; à 10 heures, concert donné par *l'Avenir Montcuquois* ; à 11 heures, plantation de l'arbre de la liberté (place de la République) ; à 2 heures, grande cavalcade avec costumes historiques et chars richement décorés (la Liberté éclairant le monde) bataille de fleurs, confetti, serpents, etc. ; à 3 heures, grandes courses internationales de vélocipèdes ; à 4 heures, grand bal champêtre ; à 8 heures, illumination de la ville à giorno, embrassement de la tour, retraite aux flambeaux avec concours de mirlitons ; à 9 heures, brillant feu d'artifice (maison Rugiéris, Paris) ; à 10 heures, grand bal de nuit ; à minuit, quadrille échevelé, farandole quercynoise, galop infernal.

Lundi 20 septembre. — A 5 heures, réveil de la ville par le *Montecuculli* ; à 9 heures, promenade de la musique en ville ; à 10 heures, grand concours de tir (tir aux pigeons) ; à 11 heures, mât de cocagne ; à 2 heures, jeux divers : cruche, baquet, poêle, seringue, croquants, concours de grimaces ; à 3 heures, grandes courses aux anneaux ; à 4 heures, grandes courses aux ânes ; à 7 heures, grand banquet, départ de la jeunesse en monome et parapluies ; à 8 heures, départ du balon *La Lanterne*, monté par Paul et Virginie ; à 9 heures, grand bal de nuit ; à minuit, adieux de la musique, baiser galant aux cavalières !

La commission.

LIMOGNE. — La foire de samedi a été assez importante. Vu la forte pluie tombée le matin, bien des gens se sont rendus à la foire, ne pouvant ni dépeigner ni se livrer aux travaux des champs. Il s'est traité pas mal d'affaires, surtout en céréales, malgré la foire de Concots, qui coïncidait avec celle de Limogne. Le cours des bestiaux était le même qu'aux foires précédentes.

Céréales. Blé de 20 à 22 fr. l'hect. Avoine, 6 75 l'hect. Volaille, de 0 50 à 0 60 la livre.

Ce temps de pluie refroidit considérablement la température. C'est de bonne augure pour la cause, il y aura de la truffe.

COURS. — *Fête patronale.* — La fête patronale de Cours qui se célébrera dimanche prochain, 12 septembre, attirera comme les années précédentes une foule nombreuse ; car vraiment ce sont d'agréables journées pour celui qui aime un peu de distraction !

Certains vélocipédistes qui se sont donnés le plaisir d'y assister l'année dernière, nous ont affirmé qu'ils avaient été admirablement reçus à l'hôtel Rey.

Du sommet du plateau l'on voit en grande partie le beau canton de Lauzès remarquable par la plaine de Murseint, commune de Cours, où se trouvait dit-on Uzellodunum, capitale du pays.

Après avoir envisagé tous les alentours ; on peut se récréer en voyant toute la population, ces belles filles et beaux garçons danser avec tant d'entrain.

Mais venez donc nous voir dimanche et vous me direz si on s'amuse chez nous !...

A VENDRE

UNE CUVE en très bon état, décuvent 20 barriques de vin.

S'adresser au bureau du journal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience de vacation du 7 septembre. — Lasalle, poursuivi pour la quatrième fois pour contrebande d'allumettes, est condamné à 300 fr. d'amende et aux dépens.

— Etienne Delmas, inculpé de vol de récoltes, un mois de prison et 50 fr. d'amende par défaut.

— R..., de Bagnac, 25 fr. d'amende pour détention de faux poids.

— Justine Jauliac, inculpée d'avoir empoisonné des oies est, faute de preuves, relaxée aux dépens.

— Les nommées Amadien et Murat, inculpées de détournement de mineurs, ont été condamnées : la nommée Murat à six mois d'emprisonnement, et la femme Amadien à deux mois de la même peine.

Les débats ont eu lieu à huis clos. Le tribunal a prononcé plusieurs condamnations pour délits de chasse.

— *Concert.* — Le concert donné avant-hier dimanche sur la place de la Raison, par la société musicale les Artisans réunis, a été très brillant. Les morceaux portés au programme ont été exécutés à l'admiration. Aussi les applaudissements du public ne leur ont pas fait défaut.

Après le concert, à la demande des auditeurs, nos braves musiciens ont joué l'hymne russe et la *Marseillaise*.

— *Bal.* — Après le concert de la musique, vers dix heures du soir, un bal public à grand orchestre a eu lieu à la halle aux grains. Au début, l'enceinte était littéralement bondée de danseurs et danseuses. Les danses ont duré jusqu'à une heure du matin. Félicitations aux jeunes organisateurs.

BAGNAC. — *Courses vélocipédiques.* — Dimanche ont eu lieu, à Bagnac, des courses vélocipédiques, dont voici les résultats :

1^{er} prix, Queyrouse, de Figeac ; 2^e, Albert Delpéch, de Figeac ; 3^e, Jean Vitrat, de Figeac. — Sept partants.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Fête républicaine.* — On nous écrit :

Avant-hier, a eu lieu, à Gourdon, une fête vraiment républicaine. A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la République, la fanfare s'est fait entendre dans l'après-midi et a joué les meilleurs morceaux de son répertoire avec beaucoup de brio.

La société de gymnastique a ensuite défilé en ville parée des beaux prix qu'elle vient de remporter au concours de Brive et précédée de ses clairons.

Le soir, vers 8 heures 1/2, un brillant feu d'artifice a été tiré. Le dragon, parti de la cour d'honneur de la Sous-Préfecture, a été allumé par M. le Sous-Préfet. La fanfare et l'orchestre ont joué ou chanté pendant toute la durée des feux. La foule était énorme. Chacun avait tenu à honneur de participer à cette fête et de célébrer cette glorieuse date.

Après les feux, la fanfare a exécuté l'hymne russe et la *Marseillaise* aux applaudissements de la foule toute heureuse de donner encore une approbation unanime au grand acte qui vient de s'accomplir en Russie.

Enfin, la soirée s'est terminée par une brillante retraite aux flambeaux et par un bal champêtre dans la cour de l'ancienne école de garçons.

— *Le pain cher.* — Nos boulangers viennent encore d'augmenter le prix des pains de 2^e et 3^e qualité. Par une drôle d'aberration, le prix du pain de 1^e qualité est resté le même, aussi, la population, justement alarmée, se plaint-elle amèrement de cette manière de procéder. On trouve extraordinaire qu'on n'ait augmenté que le *pain des pauvres*, comme on dit.

Il serait urgent que l'administration municipale se rende un compte exact du prix réel des farines afin de taxer le pain comme il convient. La misère va être grande cet hiver et on ne doit pas se désintéresser du sort des nombreuses familles de travailleurs qui auront toutes les peines du monde à se procurer le simple morceau de pain quotidien.

Si les prétentions de nos boulangers continuaient à être au-dessus de ce qu'elles doivent être dans la crise actuelle, je con-

seillerais vivement à nos concitoyens des plus dévoués de s'entendre et de s'intéresser à la cause de la classe ouvrière si intéressante à tous les points de vue, pour organiser, comme cela s'est déjà fait ailleurs une boulangerie coopérative. Il existe bien un syndicat agricole bien organisé où les agriculteurs trouvent des produits de meilleure qualité et à meilleur prix que partout ailleurs, pourquoi ne chercherait-on pas à atténuer la misère des nécessiteux en créant une association semblable dans un but humanitaire où on donnerait le pain au prix de revient ?

BULLETIN FINANCIER

La Bourse débute dans d'excellentes conditions, mais elles deviennent promptement mauvaises sur le bruit d'augmentation du taux de l'escompte sur les places étrangères.

Le 3 0/0 vaut 104,25 ; l'amortissable 103,65 ; le 3 1/2 107,25.

Les établissements de crédit conservent les situations acquises.

Quant aux fonds étrangers ils suivent nos rentes et réagissent un peu.

L'Italien fait 94,30 ; l'Extérieure 62 7/16 ; le Turc 22,72 ; la Banque ottomane 601 ; le 3 0/0 Russe 1891 est à 95,85 le 3 0/0 1896 à 95,75.

L'assurance sur la vie

La Nationale (vie) sert annuellement plus de 15 millions 1/2 d'arrangements à ses rentiers voyageurs. Sa clientèle s'accroît tous les ans grâce à la facilité et toujours correcte exécution de tous ses engagements et grâce aussi à sa situation financière exceptionnelle bien faite pour inspirer au public une absolue confiance.

Bibliographie

REVUE DE FRANCE, 55, avenue de la Bourdonnais, Paris.

La Revue de France publie, dans son dernier numéro, avec une amusante nouvelle de Guy de Maupassant, *Les Dessous de Londres*, la suite de l'intéressante étude d'Henri Viard sur les mœurs anglaises ; *Septembre*, par Achille Millien ; *La Lettre d'Amour*, par Henri Barbusse ; *L'Heure fatale*, par Carolus d'Harrans ; *Le Satanisme au XIV^e Siècle*, une curieuse description des coutumes sabbatiques du Moyen-Age ; *Portraits d'anciens*, par Jules Mazé, des nouvelles, critiques et poésies par Emile Blémont, Henri de Rothschild, Paul Peltier, Jean le Guillou, J. Félicien Court, etc., avec des illustrations de L. Cauvy, E.-C. Flament, E. Gros, A. Herbinier, Raoul Thomen.

La Revue est en vente dans les gares et les principales librairies. Un spécimen est envoyé contre 60 centimes, sur demande adressée 55, avenue de Labourdonnais, Paris.

Cette jolie publication a su promptement se placer au premier rang des grandes revues françaises. Notre distingué confrère M. Georges Rocher, qui la dirige fort habilement a su, en effet, grouper toutes les notabilités des lettres, de la politique, des arts et des sciences et l'élite des jeunes écrivains et artistes de France.

Aux sommaires des derniers numéros, figuraient des œuvres inédites de : Alphonse Daudet, Alfred de Musset, Ernest Renan, Pierre Loti, Jean Richepin, Paul Bourget, Sully-Prudhomme, André Theuriot, Charles Dupuy, Jonnart, Yves Guyot, Georges Berry, Gabriel Vicaire, Jean Rameau, Charles Grandmougin, Edmond Haraucourt, Georges de Peyrebrune, François Fabié, Jean Sigaux, Jane de la Vaudière, Daniel Riche, Charles Buet, Pierre de Lano, Camille Pert, Michel Corday, Charles Foléy, Léon Rictor, Marc Legrand, Henri de Braise, Georges Rocher, etc., illustrés par les meilleurs dessinateurs. C'est, en somme, une manifestation de littérature et d'art véritablement curieuse et particulièrement digne d'attention.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2192^e livraison (4 Septembre 1897).

Monnaie de singe, par Mme P. de Nanteuil. — Le maréchal Souwarow, par Albert Cim. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — L'écouyer de la reine, par Arthur Dourliac. — Excursions de vacances, par Louis Roussellet.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le cuirassé américain « Iowa » (P. Crépy). — Les yeux des cyclistes (Max de Nansouty). — Un cinématographe géant, le *Mutographe*, le *Biographe* et le *Mutoscope* (Albert Reynie). — Causerie équestre, les Femmes et l'équitation (Richard Cross-Country). — Causerie aérostatique (Leo Dex). — Hawaï (P. Lemosof). — Sur un phénomène physique non encore signalé (Léonce Levert). — La destruction des mauvaises herbes. — Revue des inventions : Le Bouchon parisien. — Développeur de voyage sous forme pulvérulente. — Fausse équerre pratique. — La poule pondreuse. — Crayons en papier. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris. Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing departure and arrival times for various stations like Brive, Cahors, and Montauban.

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing departure and arrival times for various stations like Cahors, Montauban, and Paris.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing departure and arrival times for various stations.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing departure and arrival times for various stations.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing departure and arrival times for various stations.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing departure and arrival times for various stations.

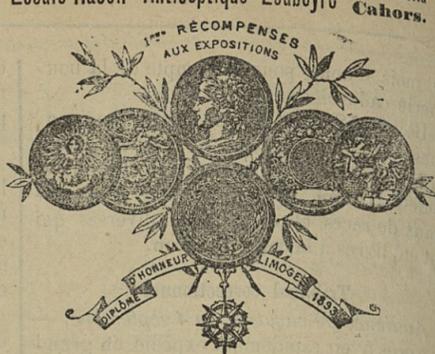
Bourse de Paris

Table of stock market prices from the Paris Bourse, listing various securities and their current and previous prices.

Chemins de fer et Ville de Paris

Table of prices for railway tickets and services from the Paris Bourse, including departmental and city services.

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

BOUZERAND TAPISSIER-DÉCORATEUR CAHORS, rue Nationale, 51 et 53 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts Ferdinand MILHET CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors Lauréat des grandes Expositions Internationales.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!



GUÉRISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plâtres de toutes natures.

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

A L'ATELIER DU PEINTRE

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, dit bientôt la jeune fille ; il se fait un peu tard et je suis sortie de l'hôtel de mon frère sous prétexte d'aller prier Dieu.

Vainement elle interrogea sa femme de chambre ; cette dernière déclara que Mlle de Guirandol se trompait, et qu'elle n'avait pas causé avec la dame qui, doublant le pas, eut bientôt disparu dans un coude du sentier conduisant à Larroque.

LA TENTATION

Cependant Félicia s'était insensiblement familiarisée avec M. de Cartelanin. Après avoir employé des efforts inutiles à combattre son amour qu'elle eût voulu étouffer dans son germe, force lui avait été d'en prendre son parti.

nom de la jeune personne qui est venue hier, et j'ajoute que je ne veux pas être indiscret au point de vous le demander, monsieur, mais j'avoue qu'elle m'a beaucoup plu.

cette pensée « c'est ce matin qu'il faut se mettre en route ! » — Cela vous ennuie donc bien de franchir l'Océan pour aller dans ce pays merveilleux : l'Amérique ?

(A suivre)

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT